

<https://www.pressegauche.org/COVID-19-Fond-d-urgence-de-70M-pour-compenser-pour-les-pertes-financieres>



**COVID-19 : Fond d'urgence de
70M\$ pour compenser pour les
pertes financières assumées**

par les organismes

communautaires du domaine

Publication date: lundi 17 août 2020



**santé et des services
sociaux : Pourquoi un si court**

délai ?

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

- Communiqués -

Montréal, le 13 août 2020. La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles salue le geste du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, de dégager 70 millions de dollars pour soutenir les organismes communautaires de ce domaine. Ce montant permettra d'alléger la pression qui pèse sur les groupes qui ont subi des pertes financières en raison de la COVID-19.

Cependant, le montant accordé ne portant que sur la période entre le 13 mars et le 30 septembre, la Table souligne que les conditions qui, dans les premiers mois de la pandémie, ont empêché des groupes de tenir des activités d'autofinancement sont toujours présentes « D'une part, les règles de distanciation limitent grandement le nombre de personnes pouvant se réunir dans une activité, souligne Odile Boisclair, présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, mais d'autre part, il est difficile d'imaginer que la population se rendra en grand nombre aux événements qui se tiendraient durant l'automne. Nous nous demandons pourquoi le gouvernement a choisi de limiter au 30 septembre la période d'application du fonds d'urgence. C'est bien trop court.

»

La Table souligne de plus que l'adaptation des activités aux diverses consignes sanitaires entraîne elle aussi des coûts supplémentaires, mais auxquels le fonds annoncé aujourd'hui ne s'applique pas. « Selon un estimé sommaire, ne serait-ce que pour les mois de septembre à décembre, un groupe devrait défrayer tout près de 11,000\$ pour acheter le matériel nécessaire, ce qui correspond à plus de 28M\$ pour l'ensemble des OCASSS » mentionne Mercédès Roberge, coordonnatrice de la Table.

La Table espère connaître bientôt les détails quant aux critères de sélection, au mode d'attribution des sommes et aux attentes quant à la reddition de comptes. « La situation demande déjà beaucoup de travail aux groupes, nous espérons que l'administration de ce fonds se fera plus harmonieusement que le précédent » ajoute Odile Boisclair. Rappelons que l'enveloppe de 20M\$ accordée en avril pour compenser pour les coûts supplémentaires occasionnés par les premiers mois de la COVID19 a suscité de nombreuses critiques, notamment en exigeant une reddition de comptes trop lourde.

La Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles espère que le ministre Carmant allongera la période d'application de ce nouveau fonds au-delà du 30 septembre et qu'il s'assurera que l'attribution des sommes se fera avec équité.

Note :

"Odile Boisclair est présidente de la Table et co-coordonnatrice de l'R des centres de femmes.

À propos

Fondée en 1995, la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) est formée de 45 regroupements nationaux, rejoignant plus de 3 000 groupes communautaires autonomes à travers le Québec. Ce sont, par exemple, des maisons de jeunes, des centres de femmes, des cuisines collectives, des maisons d'hébergement, des groupes d'entraide, des centres communautaires, des groupes qui luttent contre des injustices ayant des répercussions sur la santé. Ceux-ci représentent les $\frac{3}{4}$ des organismes communautaires autonomes du Québec. Ceux-ci abordent la santé et les services sociaux sous différentes perspectives (femmes, jeunes, hébergement, famille, personnes handicapées, communautés ethnoculturelles, sécurité alimentaire, santé mentale, violence, périnatalité, toxicomanie, etc.).

La Table coordonne de plus la Campagne CA\$\$\$H (Communautaire autonome en santé et services sociaux - Haussez le financement). Lancée le 17 octobre 2017, cette campagne vise l'amélioration substantielle du

Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour le bénéfice de plus de 3 500 organismes communautaires autonomes subventionnés par le MSSS.

Les revendications de la campagne CA\$\$\$H sont :

"L'augmentation du financement à la mission des groupes communautaires en santé et services sociaux : 370M\$ d'ici 2022 sont nécessaire pour couvrir les besoins des groupes.

"L'indexation des subventions sur la base de la hausse des coûts de fonctionnement des groupes : 3,25% revendiqué pour 2020-2021

"L'équité dans le financement et le traitement des groupes

Pour plus d'informations :

trpocb.org | facebook.com/TableDesRegroupements | twitter.com/trpocb | info@trpocb.org

trpocb.org/campagneCASSSH | facebook.com/campagneCASSSH | cassh@trpocb.org